

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE

de la

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Samedi 22 AVRIL 2023 à 9 Heures à la ROTONDE

à THAON LES VOSGES

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2022/2023,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Clément NOWAK, Expert-comptable, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.22
- Bilan 2021/2022,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2023/2024,
- Projet de budget 2023/2024,
- Remises des récompenses, prix orange,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2023/2024.

ACCUEIL DES PERSONNALITES ET BIENVENUE

PRESENTS :

- Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges,
- Monsieur Bruno HECKENBENNER, Directeur de la FRC,
- Monsieur Jérôme MATHIEU, Président de la chambre d'Agriculture des Vosges,
- Monsieur Michel BALAY, Président de la Fédération Départementale de Pêche et Pisciculture des Vosges,
- Monsieur Jérôme THOMAS, Président de l'Association des Maires des Communes Forestières,
- Monsieur Jérémy JUSNEL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Clément NOWAK, Expert-Comptable,
- Messieurs, les Présidents de G.I.C., Présidents d'Associations, gardes particuliers.

EXCUSES / REPRESENTES :

- Monsieur Cédric HAXAIRE, Maire de THAON LES VOSGES, représenté par Monsieur François GRANVALLET, Maire délégué d'Oncourt,
- Messieurs Hervé HORNBECK et Patrick KUBLER Directeurs d'Agence de l'O.N.F. Vosges Ouest et Vosges Est, représentés par Monsieur Louis FAUTH,
- Monsieur Xavier MORVAN, Directeur Régional de l'OFB, représenté par Monsieur Benoit CLERC, Chef du Service Départemental de l'O.F.B,
- Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges, représenté par M. Gilles DUBOIS, Vice-Président de l'association des Maires des Vosges et Maire de Sanchev,
- Monsieur Dominique HUMBERT, Président de la Coordination rurale, représenté par M. Arnaud HELLE,
- Messieurs Germain BLAISE et Nicolas LALLEMAND, Co-Président des Jeunes Agriculteurs des Vosges, représentés par Monsieur Bruno GEHIN,
- Monsieur Patrick NARDIN, Maire d'EPINAL, représenté par Denis HARPIN.

EXCUSES :

- Monsieur Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges,
- Monsieur Stéphane VIRY, Député des Vosges,
- Monsieur Christophe NAEGELEN, Député des Vosges,
- Monsieur Jean-Jacques GAULTIER, Député des Vosges,
- Monsieur David VALENCE, Député des Vosges,
- Monsieur François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges,
- Madame Valérie MICHEL - MOREAUX, Préfète des Vosges,
- Madame Virginie MARTINEZ, Directrice du Cabinet du Préfet,
- Monsieur Jacky DESBROSSE, Vice-Président de la F.N.C, Président de la Région Cynégétique du Grand-EST et Président de F.D.C. de la Marne,
- Monsieur Frédéric NAHON, Procureur de la République d'Epinal,
- Monsieur Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires,
- Messieurs les Présidents des Fédérations du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe et Moselle, de la Moselle, de la Meuse et de la Haute-Marne.

Au nom de la Fédération, je remercie vivement nos sponsors qui ont largement contribué à la réalisation de cette Assemblée Générale et à l'exposition des trophées, (je ne peux pas tous les citer mais vous les retrouverez au dos du Chasseur Vosgien).

Avant de poursuivre cette Assemblée Générale, je vais vous demander une minute de silence à la mémoire de nos amis qui nous ont quittés en 2022/2023. Je vous remercie.

Mode de vote

En respect des statuts de la Fédération, le vote de toutes les résolutions hors élections est effectué à main levée sauf dans le cas où une personne souhaite s'y opposer et voter à bulletin secret.

Le Président propose alors de voter les résolutions à main levée, une personne s'est opposée et a demandé un vote à bulletin secret pour les résolutions N° 2, N°15 et N°16.

Etant donné que les résolutions N°15 et N°16 portaient sur le prix des bracelets, nous avons dû effectuer un changement dans l'ordre des résolutions afin de pouvoir procéder au dépouillement et connaître le résultat avant de faire voter le budget.

Choix de la commission vote

Nous vous proposons la commission vote validée au Conseil d'Administration du 03/04/2023 :

M. Denis VAUTRIN,
Mme Marjolène ILLESTA,
M. André LALVEE,
M. Jean-Jacques CLAUDE,
Mme Olivia BRIOT,
M. Denis BRETON,
M. Franck FREMIOT,
Mme Valérie BAYARD,
M. Thierry LEGROS.

La fermeture des bureaux de vote est annoncée.

Choix du bureau de l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération des Chasseurs des Vosges, je vous propose de désigner le bureau du Conseil d'Administration moins le Président, comme bureau pour l'assemblée générale.

M. Damien DURAND – Vice-Président plaine

M. Jean-Pierre BRIOT – Vice-Président montagne

M. Matthieu HAMMER – Trésorier

M. Michel THONNELIER – Trésorier adjoint

M. Romain NAPPE – Secrétaire

RESOLUTION N° 1 : Le choix du bureau est adopté à l'unanimité des présents.

Avant de commencer cette Assemblée Générale, je donne la parole à M. GRANVALLET et le remercie de nous accueillir dans la salle de La Rotonde.

M. François GRANVALLET remercie le Président et salue toutes les personnalités présentes.

« Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je dois vous présenter les excuses de M. Cédric HAXAIRE, Maire de la commune de THAON LES VOSGES, qui est retenu par d'autres obligations. En ce qui me concerne, c'est avec plaisir que j'ai accepté de le représenter en tant que Maire Délégué de la commune d'ONCOURT.

Bienvenue dans la Salle de Théâtre de la Rotonde, bâtiment emblématique de l'empire B.T.T.

Il faut savoir que ce bâtiment était « la Salle des Fêtes » des salariés de l'usine.

La commune de THAON LES VOSGES compte aujourd'hui environ 10.000 habitants, a une activité économique très importante du fait de sa situation géographique intéressante.

La Zone Industrielle INOVA 3000 saturée, il suffit de passer sur la voie express pour en être convaincu, quelques industries de renommée mondiale sont présentes sur notre territoire (GARRETT, VISKASE) et d'autres activités plus modestes en terme d'employés sont aussi présentes (COLAS, STOCKLOR, la SCAB qui vient de construire 7.000 m2 couvert).

A l'intérieur de la commune, il y a aussi une activité importante du petit commerce, une vie associative dynamique, une trentaine d'associations sportives culturelles patrimoniales sont présentes.

Le Domaine des Lacs qui fait le plaisir de nombreux baigneurs en été, une piscine municipale, des cours de tennis, une Maison de Santé d'initiative municipale va être inaugurée dans quelques jours.

De nombreux projets vont aussi se réaliser, entre autres, la réhabilitation des friches industrielles de l'ancienne B.T.T sur une surface d'environ 60 hectares en collaboration avec la Communauté d'Agglo d'Epinal. Les trois communes possèdent aussi environ 300 hectares de forêt ainsi qu'un parcours de santé.

Voilà une présentation succincte de notre commune.

Je voudrais aussi vous féliciter au sujet de cette superbe Exposition qui se tient dans la salle ronde.

Il me reste à vous souhaiter une bonne Assemblée Générale ainsi qu'une bonne journée.

Je vous remercie pour votre écoute attentive. »

RAPPORT MORAL

Je vais procéder comme il se doit à la lecture du rapport moral du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges puis je laisserai le Secrétaire du Conseil d'Administration faire lecture du rapport d'activité. Un rapport moral voulu plus concis qu'à l'habitude malgré une actualité dense et générant une activité bien fournie. Un rapport mixant les informations nationales, régionales et départementales, évitant ainsi les redites s'avérant souvent rébarbatives.

➤ **Bilan Année 2022**

Pour commencer, un petit focus de l'année 2022.

2022, une année d'élections dans les fédérations avec, en avril, les élections départementales et le renouvellement des Conseils d'Administration.

Notre département n'a pas échappé à la règle et l'ensemble des administrateurs et moi-même tenons à vous remercier pour votre confiance renouvelée. Même si la tâche n'est pas facile, nous l'avons plébiscitée et œuvrons chaque jour qui passe avec l'aide de nos collaborateurs salariés, que je remercie ici, pour améliorer et faire perdurer notre passion qu'est la Chasse.

En Mai s'en est suivi le renouvellement des Conseils d'Administration des Fédérations Régionales et pour la Fédération Régionale Grand Est, Jacky DESBROSSE, Président de la Fédération de la Marne et également Conseiller Régional Grand Est a été élu à l'unanimité pour prendre la présidence. Claude MERCUZO, Président de la Fédération de l'Aube et moi-même avons été élus comme vice-présidents.

Pour finir, en juin s'est déroulée l'élection du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Chasseurs et la reconduite sans surprise de Willy SCHRAEN à sa tête. J'en suis moi-même devenu membre car souhaitant être au plus près de l'actualité et participer activement au suivi et à l'évolution constante et trop souvent controversée de notre passion à tous. A noter également l'élection de Claire THIERIOT, Présidente de la Fédération des Chasseurs de la Creuse, première femme à accéder au poste d'administratrice de la Fédération Nationale, démontrant, si besoin en est, d'une évolution positive de notre discipline. Discipline au combien noble, attachée à nos traditions et pourtant victime en permanence d'attaques trop souvent injustifiées voire inadmissibles d'opposants extrémistes relayés par des médias complaisants et les réseaux sociaux « du grand n'importe quoi ».

Le Président SCHRAEN, dans son discours lors de la dernière Assemblée Générale a rappelé combien nous devons être fier d'être chasseur et surtout qu'il était important de le faire savoir. Trop d'entre nous n'osent pas parler de cette passion voire même le

dissimulent. Il n'y a pas de honte à être chasseur et porter nos valeurs au-delà de nos rangs. De même que nous devons faire savoir que nous sommes chasseurs passionnés avant tout et non de simples régulateurs, rôle auquel on veut trop souvent nous cantonner.

Et comme l'a si bien exprimé le Président SCHRAEN, je ne peux m'empêcher de vous livrer ses mots :

*La chasse est un mode de vie. A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. Mon métier n'est pas chasseur ! C'est ma passion !
Quand je vais à la chasse, je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort. C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend.
La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion. En aucun cas ils ne peuvent en être la cause.*

➤ Affaires juridiques

Défendre la chasse et se défendre contre toutes les attaques odieuses dont sont victimes la chasse et les chasseurs. De nombreuses actions en justice ont été et sont menées au niveau national pour que soient sanctionnés tous les comportements déviants de nos détracteurs. Pas moins de 48 dossiers contentieux actifs engagés, dont 15 devant le Juge Administratif. La FNC et ses avocats sont sur tous les fronts avec des résultats très souvent probants et qui montrent que quand on nous attaque, on sait aussi se défendre. On pourrait prendre en exemple :

- La confirmation le 5 avril 2022 en appel à DOUAI de la condamnation de Brigitte BARDOT pour injure publique contre Willy SCHRAEN ;
- Les 8 personnes condamnées le 8 février pour menaces de morts contre Willy SCHRAEN par le Tribunal de SAINT OMER ;
- Willy SCHRAEN relaxé le 8 novembre des poursuites en diffamation de L 214, y compris sur le plan civil, par la Cour d'Appel de Paris ;
- Ou encore la LPO déboutée le 26 avril par le Tribunal Administratif de MELUN de son référé contre la convention nationale entre l'OFB et la FNC sur l'éco-contribution.

Ou en cours :

- La FNC qui a également saisi la Justice à la suite des propos que Sandrine ROUSSEAU a publiquement tenus, laissant clairement entendre que derrière tout chasseur se cache un potentiel auteur de féminicide ;

- Et pour finir, une chronique de Monsieur POULPE, aussi vulgaire que sexiste, diffusée sur France Inter le 2 novembre qui a aussi suscité une vague d'indignation au sein de la communauté cynégétique. La FNC a déposé une plainte à l'ARCOM et a aussi saisi la Justice avec une action collective de grande ampleur associant pas moins de 390 parties civiles dont 135 femmes et 40 fédérations départementales parmi lesquelles figurent celle des Vosges.

La liste de ces actions est longue et on y retrouve aussi les actions en défense devant le Conseil d'Etat tel que le dossier des chasses traditionnelles, qui même s'il semble mal engagé continue à être défendu avec l'aide des fédérations départementales concernées. La Fédération des Vosges avait d'ailleurs envoyé un groupe de représentants lors de la manifestation Ardennaise pour la défense de la chasse du Vanneau.

S'ajoute aussi à cette liste la défense des dossiers comme la vénerie sous terre du Blaireau ou la chasse du Grand Tétras.

En plus de ces grands dossiers nationaux, la FNC continue ses actions de conseil auprès des départements et intervient à leur demande dans les contentieux locaux, également nombreux. C'est ainsi que la Fédération des Vosges a demandé l'assistance des avocats de la FNC dans le dossier opposant notre Préfète à Oiseaux Nature à propos des espèces telles que l'alouette des champs, le vanneau ou la bécassine des marais. Un autre dossier Vosgien, gagné en première instance par Oiseaux Nature fait l'objet d'un appel, suivi de près par le national. C'est aussi grâce à l'intervention et l'aide du Cabinet d'avocats de la FNC que nous avons pu récupérer le classement ESOD du renard sur 262 communes du département.

➤ **Eco-contribution**

S'agissant de l'éco-contribution, l'année 2022 est la troisième année du dispositif.

On comptait fin 2022, 577 projets validés depuis sa création au niveau national. 269 ont été terminés et les rapports techniques et financiers ont été transmis à l'OFB.

En 2022, 184 nouveaux projets ont été validés par l'OFB et ont débuté.

Au total, sur ces 3 premières années, on constate une meilleure coordination des demandes d'aides, avec de plus en plus de projets régionaux, signe qu'une vraie démarche collective est engagée.

Malheureusement, l'OFB ne cesse de rajouter des contraintes et des exigences à chaque vague de dossiers. La Direction Scientifique de l'OFB refuse désormais les dénombrements d'espèces chassables alors que c'est pourtant bien prévu dans le catalogue d'actions éligibles et que l'OFB se retire petit à petit des différents réseaux de suivi.

Une telle situation n'est pas acceptable et le Président National a fait part de son exaspération au Directeur Général par intérim, de l'OFB.

Par ailleurs, la FNC poursuit le déploiement de ces projets nationaux : Ekosentia sur les chemins ruraux, Sensibilis'haies pour la plantation de haies, Hirondelles et Biodiversité

pour montrer que les chasseurs travaillent aussi sur les espèces protégées, sans oublier Ekolien sur l'éducation à la nature. N'oublions pas J'aime la nature propre avec l'objectif d'en faire un grand projet national l'année prochaine avec une forte médiatisation.

Les nombreux dossiers initiés par la Fédération des Vosges seront repris dans le rapport d'activité, mais je peux déjà vous dire que ce n'est pas moins de 120.000€ par an qui nous ont été attribués pour une petite vingtaine de dossiers dans ce dispositif.

➤ **Dégâts de Gibier**

Autre gros dossier pour la chasse française et notre département, est celui des dégâts de gibier et de leur indemnisation.

Réunie en Assemblée Générale à SAINT-MALO fin 2019, une grande majorité des FDC avaient souhaité que soit revu le système datant de la loi de 1968, considéré aujourd'hui comme obsolète ou pour le moins inadapté. Fort de ce vote majoritaire, la FNC a entrepris toutes les démarches auprès des différents partenaires agricoles et l'Etat. Une question prioritaire de constitution avait été déposée mais rejetée par le Conseil d'Etat. Cela n'a pas empêché la FNC de poursuivre avec abnégation la démarche auprès des Ministères concernés et du Chef de l'Etat directement.

Durant les débats est survenue la crise Ukrainienne avec une inflation grandissante et des prix de denrées agricoles ayant augmenté à hauteur de 50% pour redescendre ensuite et se stabiliser à 30%. Le Chef de l'Etat avait alors inscrit cette hausse dans le plan de résilience économique et social pour venir en aide aux fédérations et prendre en charge ce surcoût. Un gros travail a été engagé au deuxième semestre 2022 par la FNC et l'ensemble des fédérations départementales pour apporter toutes les données nécessaires à l'obtention de cette prise en charge financière. L'Etat a tenu sa parole et 20 millions d'euros ont été mis sur la table.

Pour notre département, fortement impacté par les dégâts de gibier et les pertes de récoltes, ce sont près de 300.000 euros qui nous ont ou nous seront versés. La première partie correspondant aux pertes de récoltes allant du 1er janvier au 30 juin 2022 nous a été versée en fin d'année pour une valeur de 199.000 euros et le solde pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2022 sera versé très prochainement, le dossier nécessaire et finalisé ayant été remis à la Direction des Territoires fin mars 2023.

Cette manne financière représente une véritable bouffée d'oxygène pour les chasseurs et notre département encore très impacté par les dégâts lors de la saison 2021/2022 avec un montant global approchant les 1,6 million d'euros ramenés à 1,4 avec cette dotation. Les récoltes tardives de l'automne 2021 se sont révélées très délicates pour nos finances.

Les taxes hectare vont encore nous être très préjudiciables cette année et certains secteurs qui ont connu de fortes augmentations de dégâts durant la campagne 2021/2022 seront au premier rang.

Une belle lueur d'espoir cependant pour cette campagne 2022/2023 où à quelques semaines de sa clôture, on peut déjà dire que tous les efforts et moyens mis en place ces trois dernières années commencent à porter leurs fruits et nous sommes aujourd'hui

parvenus aux objectifs que l'on s'était fixé. Moins de 10.000 sangliers prélevés la dernière saison et très probablement moins d'un million d'euros de dégâts.

Il nous reste à veiller à maintenir ce pseudo équilibre tant recherché. Il ne faut absolument pas relâcher notre vigilance, veiller à maintenir des systèmes de protection en bon état de marche et ajuster nos prélèvements en fonction du contexte la saison prochaine.

Les voyants étant revenus au vert, le Conseil d'Administration a décidé de revenir au fonctionnement normal des attributions et taxes, comme avant la saison référence de 2018/2019. Le système des bracelets gratuits est donc abandonné et le calcul des taxes se fera sur la base de la campagne dégâts 2021/2022 close au 30 juin 2022 et les attributions et prélèvements de la dernière saison de chasse, hors bracelets gratuits pour respecter les engagements pris.

Pour revenir aux démarches effectuées nationalement afin que soit modifiée la législation sur l'indemnisation du dégât de gibier, la FNC a travaillé avec l'ensemble des représentants de la profession agricole et un accord national historique a été trouvé, amenant l'Etat à devenir partie prenante du dossier. Aussi, ce n'est pas 1 mais 2 accords qui ont été signés lors du dernier Salon de l'Agriculture.

Un, par l'ensemble des représentants agricoles, la Chambre Nationale d'Agriculture, le Ministère de l'Agriculture et la FNC et un autre accord calqué sur le premier par le Ministère de la Transition Ecologique et la FNC.

Ces accords passés pour 3 années sont en trois volets :

- Le premier concerne l'élargissement de la boîte à outils sanglier. Outils qui seront mis à la disposition des fédérations. Parmi ceux-ci, on pourrait parler du tir à l'agraine dans certaines situations particulières et ciblées, un peu comme la Kurrung pratiquée par les départements d'Alsace-Moselle, soumis, eux, au droit local. Le tir à la chevrotine, là encore dans des départements ou des situations très particulières et de manière très encadrée. La prolongation de la chasse du sanglier durant les mois d'Avril et Mai sur autorisation, en affût par les détenteurs du plan de chasse et exclusivement pour défendre une parcelle de culture ou prairie fortement impactée par la présence récurrente de sangliers. Au final, remplacer, ou pour le moins minimiser, les actions menées par les louvetiers très souvent décriées. Il conviendra bien sûr d'adapter toutes ces possibilités au contexte local et veiller à une application stricte de ces mesures ;
- Le deuxième s'intéresse à la procédure aussi bien au niveau des expertises que de la CNI et du seuil de déclenchement des prises en charge. Ce seuil, aujourd'hui de 230€ pour les cultures et 100€ pour les prairies, va passer à 150€ cultures et prairies confondues par an et par exploitation. Aussi, le nombre de petits dossiers risque fort de se multiplier et nous allons devoir mettre des gardes fous et des mesures de contrôles afin de limiter et optimiser les nécessités d'expertises ;

- Enfin le troisième volet précise l'objectif recherché qui est de réduire les surfaces détruites de 20% à 30% en prenant l'année phare 2019 comme référence. Pour notre département, toutes les actions menées depuis 3 ans nous ont permises de passer de plus de 5.300 hectares détruits en 2019 à moins de 500 hectares pour les 9 premiers mois de cette campagne. Objectif qui serait donc déjà atteint voir largement dépassé.

Pour terminer sur ce sujet, passer des accords c'est bien, mais il convient surtout d'en organiser le suivi et mettre en place des rencontres régulières, aussi bien au niveau départemental que national, au moins 2 fois par an pour suivre les moyens mis en œuvre ainsi que les résultats obtenus.

Durant les trois ans nécessaires à l'atteinte de l'objectif des accords et à l'éventuelle modification des textes de 1968 sur l'indemnisation du dégât de gibier, l'Etat s'est engagé à mettre sur la table 60 millions d'euros pour y parvenir. 25 M en 2023, 20 M en 2024 et 15 M en 2025 pour aider les Fédérations.

Pour l'heure, nous attendons la traduction réglementaire de ces accords. Traduction en cours et faite conjointement Etat/FNC et qui devraient être en place avant le début de la prochaine saison 2023/2024.

➤ **Point Forestier**

Poursuivons maintenant sur le volet forestier.

L'adaptation au changement climatique est devenue une priorité pour la filière forêt-bois. Cette priorité est soutenue par l'Etat qui souhaite renforcer et dynamiser le renouvellement forestier. Mais qui dit régénération-plantation veut dire aussi que sur ces zones de reboisement ou de régénération, de possibles soucis d'interaction avec la grande faune peuvent être rencontrés.

Ainsi l'équilibre forêt-gibier reste un sujet très présent dans les départements lors de la préparation des plans de chasse. C'est également un sujet permanent du Comité Régional Paritaire Sylvo-cynégétique.

Les assises de la forêt et du bois ont décidé la mise en place d'un Comité National sur l'équilibre forêt-gibier qui aura pour objet de constituer un baromètre national de celui-ci avec notamment un partage et une exploitation de données validées.

Les projets menés en matière de suivi via les Indices de Changements Écologiques, ICE, sont particulièrement intéressants en cela en s'appuyant sur des méthodes validées et s'appliquant à l'échelle adaptée de l'unité de gestion.

Les projets de remaniement des standards des certifications forestières ont donné lieu également en 2022 à de nombreux échanges toujours en cours.

Pour notre département, où la filière bois est un gros pan de l'économie locale, de nombreux échanges ont eu lieu avec nos partenaires forestiers tout au long de l'année 2022 et, à l'automne, s'est mis en place un système de réunions régulières avec l'Office National des Forêts. Ces réunions permettent d'échanger sur les problèmes rencontrés par chacun et tenter d'apporter les solutions ou trouver des compromis acceptables

pour tous. Il en est ainsi pour la mise en place et le suivi des différents indicateurs prévus au Plan Régional Forêt Bois sur les zones à enjeux. ICE, IKA et poids des faons/mesure des antérieurs.

En ce qui concerne la construction des plans de chasse, 2022 a été l'occasion d'initier un dialogue plus constructif avec nos partenaires forestiers et sortir des positions souvent dogmatiques adoptées par le passé, ce qui n'apportait pas forcément la sérénité dans les débats. Une volonté affirmée de chacun de vouloir sortir des clivages et c'est ainsi que des accords ont été trouvés sur 100% des plans de chasse du département lors de la journée organisée à la Fédération en mars 2022. Cette dynamique et ce mode de fonctionnement ont encore montré leur vertu en ce début d'année 2023 avec également un accord total sur les attributions des plans de chasse pour la prochaine saison 2023/2024.

Nous, chasseurs, avons la main pour agir sur les zones à forts enjeux forestiers ou les zones de replantation ou régénération. N'oublions pas que c'est aussi notre terrain de jeu.

➤ **Radars de comptages et bases de données**

La FNC et son service informatique ont mis en place une base de données implémentée de toutes les données sur les espèces que l'on possède en fédération. Cette base a vocation à fournir dans des délais très courts, tous les éléments pour défendre les espèces mises en contentieux par nos détracteurs ou apporter aux fédérations toute forme de sorties tableaux, graphiques ou autres pour faciliter la gestion des espèces.

Des outils sont ainsi mis à disposition. A ce jour, 54 fédérations ont conventionné avec la FNC pour l'apport, le traitement et l'analyse de leurs données. La Fédération des Vosges en fait partie. Je profite de cette partie plus numérique pour parler de la refonte complète des applications informatiques nécessaires aux travaux quotidiens des fédérations. Vaste chantier qui va voir, dès cette année, la rénovation du guichet unique.

Autre très gros dossier est celui des radars de comptages des espèces migratrices, radars de haute technologie permettant des analyses fines du dénombrement des espèces avec une reconnaissance de plus en plus individualisée des espèces comptées. Un gros travail d'intelligence artificielle effectué par une équipe renforcée de scientifiques de très haut niveau.

La Fédération Régionale Grand Est possède son propre radar depuis 2022. Il est positionné, pour le moment, dans le Haut-Rhin. Nous venons de recevoir en ce début d'avril, les premières analyses et interprétations des données collectées.

La FNC souhaite poursuivre le maillage de radars et envisage de nouvelles acquisitions dès cette année. Un site de visualisation en ligne des espèces comptées est ouvert et permet un suivi en temps réel. Je vous invite à aller voir sur <https://aerorad.chasseurdefrance.com> pour vous rendre compte de l'évolution scientifique et technique.

➤ **Sanitaire**

Une année 2022 marquée également par une activité forte des réseaux de surveillance épidémiologique. La PPA a marqué le pas, mais des nouveaux cas semblant être maîtrisés ont été comptabilisés sur le front Est via l'Allemagne et le front Sud via l'Italie. Croisons les doigts pour le moment.

Du côté des sangliers, les résultats d'une étude de thèse concernant l'innocuité et l'efficacité du vaccin contre la maladie d'Aujeszky chez les chiens devraient être disponibles dans le courant du deuxième trimestre 2023.

L'influenza aviaire a fait des ravages en 2022. Les conséquences en élevage ont été très lourdes avec 1.300 foyers domestiques détectés entraînant l'abattage de 16 millions de volailles. La FNC a mené des négociations afin d'obtenir le maintien des activités cynégétiques, y compris dans les zones de contrôle temporaire au même titre que les activités touristiques et de loisir. Dans le Grand Est, des départements comme la Meurthe et Moselle ou la Meuse ont été impactés localement et des périmètres de sécurité mis en place. Les Vosges ont été épargnées pendant la saison de chasse et les cas positifs sur la faune sauvage sont apparus début février.

➤ **Venaison**

Dans le domaine de la venaison, le projet national initié en 2021 s'est terminé. Le travail effectué en collaboration avec les huit sites pilotes dont les Vosges, a permis d'identifier les problématiques liées à la valorisation de la venaison et d'apporter des réponses à une partie d'entre elles.

La boîte à outils venaison est disponible sur le site de la FNC. Elle contient, en plus du résumé de l'atelier national venaison, des fiches méthodes qui ont pour but de permettre aux fédérations d'accompagner les porteurs de projets. Le travail n'est pas terminé pour autant et la FDC88 est associée à une étude de faisabilité initiée par la Chambre d'Agriculture des Vosges. Je tenais à profiter de la présence du représentant de Monsieur VANNSON, pour remercier le Conseil Départemental qui soutient ce dossier et qui vient d'allouer une aide de 5.000€ pour contribuer à cette étude de faisabilité. Nous serons certainement amenés à revenir vers vous courant de cette saison pour entériner les choix à faire pour la poursuite du dossier.

➤ **Communication**

Dans le domaine de la communication, la FNC poursuit son invasion des ondes télé et radio avec un nouveau spot lancé le 2 avril et qui verra également son passage sur les chaînes publiques jusque-là réticentes. Egalement de nombreuses chroniques et participations à des émissions diverses. Le Président SCHRAEN et ses équipes seront même chargés de la minute biodiversité dans l'émission « On refait le monde » sur RTL jusqu'en juillet.

Quand la communication devient du lourd.

Au niveau départemental, un grand dépoussiérage de notre site internet fédéral et une nouvelle page Facebook plus vivante et suivie ont été développés fin 2022. Un système de SMS personnalisé est en cours d'étude afin de descendre les informations capitales au plus grand nombre.

➤ **Cour des Comptes**

Pour la Fédération des Vosges, comme pour 13 autres fédérations départementales, régionales et même la fédération nationale, 2022 a également été marquée par un contrôle de la Cour des Comptes initié par une demande de nos détracteurs s'insurgeant contre l'argent public distribué grassement aux structures cynégétiques.

Passée la colère du moment, il a fallu travailler d'arrache pieds pour fournir toutes les informations et documents nécessaires à ce contrôle. Une remontée sur 5 ans et des centaines de pièces plus tard, un pré-rapport vient de nous parvenir initiant le début de la période contradictoire.

La lecture du rapport suscite quelques commentaires et remarques à apporter en contradiction par le niveau national, mais il faut reconnaître que notre département n'apporte pas vraiment à commentaires. Seule une explication complémentaire a été donnée pour la remarque émanant de la Cour des Comptes sur la construction des plans de chasse ne respectant pas, selon son interprétation, tout à fait l'esprit de la loi.

Bref, un très gros travail pour les personnels de la Fédération, avec en première sortie, un rapport somme toute très étayé, mais plutôt positif pour la chasse française et notre département, il a quand même été cité tout de même en exemple plutôt négatif, pour avoir vécu sans Schéma durant plus de 2 ans. Mais est-ce uniquement de notre faute ? Je vous laisse juge.

➤ **Sécurité**

Un rapport sénatorial sur la sécurité à la chasse a été initié par la pétition du collectif « un jour un chasseur ». Un rapport plutôt élogieux mais, avec en sortie, 30 propositions plus ou moins acceptables ou décalées laissant présager que 2023 sera une année clé sur le sujet de la sécurité.

Cela a déjà commencé avec la proposition de loi du Sénateur CHAIZE et du Député FOURNIER faite d'un seul article « interdiction totale de toutes formes de chasse le dimanche ». Proposition rejetée par la commission parlementaire le 29 mars mais prévue en séance publique de l'assemblée nationale le 6 avril, séance finalement repoussée à une date ultérieure, mais nous appelant à la vigilance pour l'avenir.

J'en profite pour rappeler les besoins impérieux de répondre aux différentes sollicitations de sondages sur la chasse portées par les instances cynégétiques FNC, FACE et autres ainsi qu'aux multiples consultations publiques où la chasse est partie prenante.

➤ **Des dossiers emblématiques : Le Lynx et le Grand Tétras**

Pour ce qui est des dossiers emblématiques comme le Lynx ou le Grand Tétras, la Fédération Départementale s'est engagée à ne pas jouer la politique de la chaise vide et participe à l'ensemble des groupes de travail attachés à ces dossiers.

Mobilisée sur l'espèce Lynx, notre fédération s'est impliquée avec 17 autres fédérations départementales et régionales dans un dossier d'Eco-contribution, porté par la FNC, dans le but de financer des actions de communication, de suivi et des études scientifiques portées sur son régime alimentaire et son acceptation sociale. Nous sommes aussi partie prenante au Plan Régional d'Actions « Massif des Vosges », qui a été validé en 2020 et pour lequel les 7 fédérations de Chasse du Massif Vosgien ont été associées à sa rédaction avec notamment l'engagement de plusieurs actions comme l'acceptation du lynx par les chasseurs ainsi que leur sensibilisation à cette espèce. A ce titre, nous avons amorcé ces travaux en organisant fièrement l'avant-première du film « Lynx » à laquelle ont assisté des chasseurs à Epinal, fin 2021. Cette communication fut positive pour la chasse, n'en déplaise à nos détracteurs. Par la suite, la fédération a également renouvelé l'information auprès des chasseurs en ce début d'année 2023 en supervisant 2 nouvelles soirées de présentation de ce film accompagné d'un débat à Celles sur Plaine et à Saint Maurice sur Moselle, afin de sensibiliser les chasseurs de ces secteurs où la présence du lynx est connue. Un voyage d'échange avec la FDC39 a aussi été organisé en ce début d'année 2023 pour une cinquantaine de chasseurs vosgiens qui ont pu participer, dans le cadre du volet scientifique de ce dossier ECOLYNX, à une journée de capture de chevreuil afin de les équiper de collier GPS. De plus, je vous invite à prendre connaissance des photos, des supports de présentation et des documents mis à votre disposition dans la salle d'exposition des trophées.

Pour le Grand Tétras, un vaste programme de réintroduction du grand Tétras est initié sur le massif vosgien et plus particulièrement dans les secteurs du massif du « Grand Ventron » et celui du « Tanet-Gazon du Faing ». Il s'agira de réintroduire des Tétras issus de reprises en milieu naturel en provenance des pays Nordiques et de mettre tout en œuvre pour que cette réintroduction dans ce milieu naturel dégradé et fortement dérangé soit un succès. Cette vision plutôt idyllique laisse aux connaisseurs du secteur et de l'espèce, un regard plutôt pessimiste sur ces chances de réussite.

J'en arrive à la fin de mon rapport moral, mais je ne pouvais pas, avant de clore, aborder 2 points très importants et spécifiques à notre département.

Je veux parler, bien sûr, de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et des modifications de notre organigramme fédéral.

➤ **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**

Pour ce qui est du SDGC, celui-ci a été approuvé par Madame la Préfète le 15 décembre 2022, après 4 longues années de travail, tractations et remise en cause continuelle. Nous sommes maintenant dans la phase d'installation de ce Schéma et cela n'est pas simple pour autant. La mise en place des contrats d'agraineage dissuasif est compliquée bien que nous soyons dans la ligne directrice des accords nationaux.

Il en est de même pour la modification des surfaces nécessaires pour prétendre à un plan de chasse ou de gestion grand gibier. Nous avons fait le choix de faire cette mutation progressivement pour ne pas créer d'emblée des territoires de non chasse et se donner jusqu'au 1er janvier 2026 pour finaliser le dossier. Cela semble faire débat auprès de nos partenaires institutionnels, partenaires, qui, avant la signature du SDGC, étaient vent debout contre cette modification pour cette même raison et qui aujourd'hui prônent le contraire en souhaitant voir la mise aux nouvelles normes se faire immédiatement.

Comme quoi, même après signature, le SDGC reste un sujet brûlant. Dans le domaine de sa communication auprès des chasseurs, nous avons fait le choix, par souci d'économie, et surtout d'appropriation de ce Schéma, de ne pas en faire une édition intégrale papier. Sa version complète est disponible sur le site internet de la Fédération et nous réalisons actuellement un document synthétique reprenant les grands thèmes et nouveautés, qui sera lui, édité et distribué à l'ensemble des sociétés de chasse et adjudicataires, fin mai, lors de la remise des bracelets pour la prochaine campagne.

➤ **Organigramme de notre Fédération**

Concernant maintenant notre organigramme, je me dois de parler des mouvements de personnels qui ont été initiés durant cette année 2022.

Deux collaborateurs nous ont quittés :

- Notre responsable du Service Technique, Xavier MASSOTTE, qui souhaitait depuis la mi-2021, voguer vers d'autres activités professionnelles et que nous avons incité à rester un peu plus longtemps ;
- Notre Directeur Philippe LAVIT pour des divergences de vues et d'objectifs avec le Président, le Bureau et le Conseil d'Administration.

Devant cette situation, le Conseil d'Administration a fait le choix de la promotion interne en confiant la Direction par intérim de la Fédération à Vincent CANIVET secondé par Olivia BRIOT, responsable du Service Administratif.

Je dois dire que ce choix fut pertinent et jamais regretté à ce jour. Il fallait également pallier à la perte de 2 équivalents temps plein dans une période de contrôle de la Cour des Comptes et d'ouverture de la chasse.

Nous avons donc recruté Ségolène TOUZE, au poste de Technicienne, qui intervient dans les dossiers plans de chasse, territoires, éco-contribution et participe au suivi et à l'alimentation du site internet et à la communication. Elle intervient également pour épauler Laurent LALVEE dans l'éducation à la nature et devrait être très prochainement certifiée par l'Inspection d'Académie.

Vincent CANIVET, ne pouvant plus effectuer de missions spécifiques aux Agents de Développement, nous avons recruté un nouvel Agent, Kévin HARROUARD, arrivé le 1er mars 2023 en renfort de Maxime LABEDIE et Alexandre BELLO pour les missions de Police et les formations.

Nous entamons donc 2023 avec un effectif au complet. Un personnel fédéral que je salue et remercie encore pour son implication, son professionnalisme et son endurance quand on voit chaque jour amener de nouveaux dossiers ou nouvelles charges.

Personnel fédéral, administrateurs, on ne compte plus les rendez-vous, réunions, visioconférences et autres appels téléphoniques ou mails, toujours plus nombreux tant la tâche est immense.

A ce rythme, je pense que dans un avenir pas si lointain, nous devons peut-être, dans les Vosges comme dans les autres départements, nous interroger sur un besoin d'effectif complémentaire et, au cas où, comment nous pourrions parvenir à les financer ou sous quelle forme de contrat. A défaut, nous devons probablement abandonner certaines missions moins prioritaires ou cruciales. Mais restons optimistes, peut être que dans l'avenir, moins de temps sera à consacrer aux dégâts de gibier, temps qui pourra être rapatrié vers d'autres missions.

Pour finir sur une note plutôt positive, je parlerai du renouvellement des chasseurs. Après plusieurs années de baisse de nos effectifs France entière, on constate depuis 2 ou 3 ans un regain d'intérêt pour notre passion. Le nombre de demandes d'inscription au permis de chasser est en augmentation de 9% rien que sur l'année 2022. Espérons que ce ne soit pas qu'un frémissement et que cet engouement perdure pour les prochaines décennies.

Pour notre Fédération, toutes périodicités confondues, nous avons 6 133 validations qui ont été réalisées, dont 6 007 annuelles, la saison précédente était de 6 116 validations annuelles.

La tendance est toujours à 60% de validations nationales et 40% de validations départementales depuis la réforme en 2019 avec le permis national à 200€. 41% des chasseurs ont réalisé leur validation en ligne, dont 79% en « e-validation » permettant l'impression directe du titre à domicile.

Concernant l'assurance responsabilité civile chasse proposée par notre partenaire Terrassur, elle rencontre toujours autant de succès. Associée à la validation du permis, elle a été souscrite par 3.431 chasseurs, représentant un peu plus de la moitié des validations annuelles.

Merci de votre attention et je passe maintenant la parole à Romain NAPPE, Secrétaire du Conseil d'Administration pour lecture du rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ Gestion du Grand Gibier

Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2022/2023 :

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

En 2022/2023, 1864 grands cervidés ont été réalisés contre 1799 l'an passé. Les attributions étaient en hausse avec 2706 bracelets contre 2573 en 2021/2022, en raison d'éléments d'actualités déjà présents l'année passée (forestation France Relance, contexte climatique, crise de scolytes). Ce résultat de prélèvement met en évidence l'implication des chasseurs dans la réussite du plan de relance forestier énoncé par l'Etat et dans l'avenir de nos forêts françaises. Avec un pourcentage de réalisation de 69%, la répartition de ces prélèvements est la suivante : 461 cerfs, 677 biches, 726 faons. On observe ainsi une réalisation satisfaisante de l'espèce CERF, à l'exception des sous-massifs 2A, 2B, 3C, 7A, 8A, 8B, 11A et 13G pour les biches et faons.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec une attribution constante (12205) par rapport à 2021/2022 (12167), suite aux opérations de reboisement France Relance comme pour le cerf, le nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges montre une relative stabilité avec 9152 chevreuils déclarés réalisés, soit un pourcentage de réalisation de 75%.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

A l'image des saisons précédentes, les niveaux de prélèvements nous indiquent que la population de chamois est en baisse avérée cette année. Avec 67 réalisations sur 116, soit un taux de prélèvement de 58%, et une baisse de plus de 30% d'animaux prélevés en moins par rapport à la saison précédente (85), c'est révélateur d'une situation de l'espèce très préoccupante traduisant une situation d'effondrement de la population. Nous devons réagir, comprendre et admettre que notre responsabilité est engagée pour garantir la pérennité de l'espèce en tenant compte de la présence régulière du lynx.

A noter qu'un suivi de la population, par indice pédestre, suivi des poids et mesure de la patte arrière, a été remis en place sur les communes de St Maurice/Moselle et Bussang en avril 2022, en partenariat avec les départements voisins (68, 70 et 90).

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Les prélèvements de sangliers se situent à des niveaux moins importants cette année avec quasiment 9500 sangliers réalisés en 2022/2023, soit 75 % de réalisations de la campagne précédente 2021/2022.

2181 bracelets gratuits ont été distribués dans le cadre de la mesure exceptionnelle, permettant ainsi une réalisation plus forte et amenant une attribution globale à 14937 bracelets sur la saison entière. La continuité des efforts de l'an passé a déjà permis de se rapprocher de nos objectifs dont le retour à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans de nombreux massifs. Toutefois, il faudra rester vigilant par secteur pour assurer une corrélation entre bonne santé financière (attention à la hausse des denrées agricoles) et sérénité des relations avec nos partenaires forestiers et agricoles. Notons qu'il subsiste quelques zones où les populations et le montant de dégâts doivent encore diminuer afin de retrouver une situation optimale pour tous. Dans ces territoires, agissons dans le bon sens.

Suivi des Indices de Changement Ecologique :

Pour ce qui concerne le suivi des Indicateurs de Changement Ecologique, réactivés au printemps 2022, ils ont de nouveau été poursuivis cette année et financés en partie par le dispositif d'écocontribution. La Fédération a pris en charge, en partenariat avec l'ONF, le CRPF et les GIC, l'organisation des indices nocturnes du cerf sur les secteurs à enjeux du Plan Régional Forêt-Bois, ainsi que sur un nouveau secteur autour de Fontenoy le Château. Les résultats des comptages, associés aux relevés d'indice de consommation et au poids des faons de cerf qui sont maintenus, pourront révéler une tendance de l'état d'équilibre des populations de cerf avec leur milieu naturel au-delà d'un minimum de trois années de suivi.

➤ Dégâts et Gestion du Sanglier

Le Président vous a présenté de nombreux éléments dans son rapport moral à ce sujet, nous allons donc juste reprendre les chiffres clés :

- Pour 2021/2022, nous avons indemnisé environ 1.576.000€ de dégâts bruts aux agriculteurs contre 1.265.000€ en 2020/2021 soit une hausse de près de 310.000€, alors que le nombre de dossiers enregistrés est en baisse, passant de 1560 dossiers à 1151;
- Pour cette saison 2022/2023, nous enregistrons à ce jour environ 400 dossiers payés pour un montant de 370.000€ (un peu moins de la moitié par rapport à la saison dernière). Il reste encore tous les dégâts de semis de maïs actuels et de pertes de foin liées aux dégâts de cet hiver et de ce printemps. Nous devons donc avoir un niveau d'indemnisation beaucoup plus faible pour cette saison ;

- Nous vous recommandons vivement de poursuivre, comme chaque année, la mise en place de clôtures de protection autour des semis de pois et de maïs en partenariat avec vos exploitants agricoles. Cet outil de prévention est un moyen efficace dès lors qu'il est utilisé à bon escient et avec un bon entretien.

En 2022, plus de 70.000€ de matériel ont été mis à disposition des chasseurs gratuitement et 80.000€ le seront en 2023. Afin d'encourager et récompenser les efforts efficaces des territoires de chasse, une convention de subvention pour la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures électriques à l'hectare protégé existe depuis 2015. A ce titre, en 2022, les territoires vosgiens ont bénéficié de 23.900€.

Les formulaires de demande de matériel ou de subvention des clôtures sont téléchargeables sur notre site internet et tous les territoires adhérents au contrat de services fédéral et à un GIC peuvent y prétendre.

En 2020, une Commission « Recrutement Estimateurs » a été créée. Le travail de recrutement de cette dernière s'est poursuivi en 2022 avec la formation de 3 estimateurs sur les cultures spécialisées (maraîchage, petits fruits...) et d'un nouvel estimateur « généraliste ». Cette phase de recrutement n'est par ailleurs pas terminée alors si vous êtes intéressés et motivés, prenez contact avec les services de la Fédération.

L'effectif des estimateurs départementaux actifs a toutefois de nouveau diminué et est ainsi porté à 11 personnes réparties sur l'ensemble du département.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur précieuse collaboration et le temps consacré à cette activité pas toujours facile.

Au-delà des actions fédérales, les services de la Préfecture ont mis en place plusieurs mesures en ce sens. La chasse du sanglier en février et en mars a été reconduite sous certaines conditions et ils ont pris un arrêté classant le sanglier comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (anciennement « nuisible ») valable sur les Vosges jusqu'au 30 juin prochain. En complément, depuis le 1^{er} juillet 2022, 68 arrêtés autorisant des mesures administratives de destruction du sanglier par les lieutenants de louveterie ont été pris, plus un arrêté sur tout le département, s'étalant du 1^{er} avril au 31 mai 2023. Environ 120 sangliers, en 240 sorties, ont été détruits dans ce cadre administratif d'après la Direction Départementale des Territoires.

➤ **Dossier enquête de territoire**

Dotée depuis bientôt 10 ans d'un logiciel de cartographie, la technicienne en charge de ce dossier travaille rigoureusement ou a déjà travaillé avec bon nombre d'entre vous. La tâche n'est pas simple mais la méthodologie précise permet d'éclaircir des situations parfois tendues entre voisins. On ne cesse d'augmenter le nombre de territoires

cartographiés dans notre base de données « Territoires de chasse » : à ce jour nous en avons traité plus de 440 (soit bientôt la moitié des territoires communaux et privés du département des Vosges).

Suite à l'absence prolongée de la technicienne en 2021, du retard a été pris sur la gestion des dossiers. Nous vous demandons d'être encore patients pour le suivi de ces derniers. Comme la saison précédente, des notifications modificatives de surfaces pourront être prises en cours de saison 2023-2024 pour éviter d'impacter vos territoires et vos actions de chasse au maximum. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

➤ **Actions environnementales**

Haies :

Fiers de notre partenariat fidèle avec le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires, notre action a permis d'implanter 13,7 km de haies champêtres au cours de cet hiver 2022/2023, amenant à un total de 68 km de plantation depuis 2017. Ce dispositif est par ailleurs renouvelé et le dépôt des candidatures est possible jusqu'au 26 mai 2023 alors n'hésitez pas à prendre contact avec notre service technique pour contribuer à l'amélioration de nos paysages ruraux. En parallèle, nous organisons avec le Département l'appel à projets « Je plante une haie pour mon école ». Pour ce printemps 2023, ce sont 500 élèves de 14 écoles différentes qui ont été initiés à la plantation et sensibilisés à l'intérêt des haies sauvages. Un grand merci à notre partenaire financier, le Conseil Départemental, pour ces belles actions en faveur de la biodiversité vosgienne.

Education/ sensibilisation à l'environnement :

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations tant en direction des scolaires que du grand public. Parmi celles-ci, on retrouve un certain nombre de rendez-vous annuels récurrents :

- Les journées de chasse à Tignécourt avec invitation des associations spécialisées, des chasseresses ou des bénévoles œuvrant pour la FDC88 : 6 journées ont été organisées cette saison ;

- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires ou du grand public en ayant souvent recours à l'utilisation du Mobil'Faune 88 notamment dans le cadre des interventions pédagogiques : 4 animations grand public (Fête de la Biodiversité à Epinal, les Sylviades à Corcieux, « J'aime la nature propre » à La Bresse et la Foire agricole de Poussay) et 20 animations scolaires ont été réalisées cette année dont les opérations de plantations de haies dans les écoles.

Eco-contribution :

- Projet « J'aime ma nature propre » : l'objectif était de réaliser une action écocitoyenne et participative de collecte de déchets sur un espace naturel, la Tourbière de Lispach à La Bresse, en partenariat avec la municipalité, la ComCom, les sociétés de chasse locales, mais aussi avec le soutien d'associations d'usagers de la nature ou de naturalistes (Moutain Bikers Foundation, FD de Pêche des Vosges, AAPPMA locale, Club Vosgien, CENL, PNRBV, ONF). Cette journée a eu lieu le 7 mai 2022 découpée en 2 temps : ramassage des déchets le matin et village d'animation l'après-midi avec une sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et à la valorisation des déchets. Elle a permis d'accueillir environ 300 personnes sur la journée et de ramasser 371.5 kg de déchets ;

- Projet « Education à l'Environnement » : ce dossier a été clôturé en 2022, ses objectifs consistaient à améliorer et enrichir les outils servant aux interventions scolaires et/ou grand public en complétant le Mobil'Faune88. En 2022, nous avons travaillé au développement de nouveaux jeux pédagogiques et nous avons complété le Mobil'Faune88 avec des supports orientés sur les grands milieux et les mares forestières. Nous avons également fait l'acquisition de la collection complète d'animaux naturalisés du Musée de la Faune Lorraine à Xonrupt-Longemer ;

- Projet « Mares forestières de Tignécourt » : l'objectif de ce dossier était d'assurer une gestion conservatoire de l'Espace Naturel Sensible "Forêt et mardelles de Tignécourt" en réalisant des inventaires naturalistes, en procédant à la création de travaux d'aménagement et en mettant en place une valorisation pédagogique du site. Il a été bouclé au début de cette année pour un montant de subvention d'écocontribution de 92.392€. La FDCV, en partenariat avec le Conseil Départemental, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, l'ONF et la FD de Pêche, a initié différents inventaires (poissons, amphibiens, écrevisses, oiseaux, mammifères aquatiques, micromammifères et chauves-souris) permettant d'établir un état zéro des connaissances des espèces fréquentant le site. Nous avons également créé 4 nouvelles mares forestières pour renforcer le réseau existant. Une de ces 4 mares bénéficie d'un aménagement spécifique pour une mise en valeur pédagogique et servira de support pour intervenir auprès de classes et faire découvrir ce milieu particulier des mares ;

- Projet « Suivi de la Bécasse des Bois » : grâce à l'écocontribution, la FDCV s'est investie dans le suivi de la Bécasse sur le département. Un 1er dossier a été finalisé en été 2022 et un 2ème dossier est actuellement en cours de réalisation, les objectifs principaux sont de trouver de nouveaux sites de baguages, d'augmenter le nombre annuel d'oiseaux capturés et bagués et de poursuivre les

comptages à la croule au printemps. De plus, deux personnels techniques de la FDCV se sont également formés durant l'hiver pour être bagueur agréé « Bécassines ». Les premières reprises ont débutées cette année.

De nombreux autres projets et actions ont été menés par la FDCV au cours de l'année 2022, vous pourrez les retrouver dans les bilans des différentes commissions dans « Le Chasseur Vosgien – n°19 » qui vous a été remis à l'entrée de cette Assemblée avec le petit cadeau d'accueil : une lingette pour optique.

➤ **Anti-braconnage**

L'année 2022 a été synonyme de changement au sein du Service Terrain, avec l'affectation de Vincent CANIVET à la responsabilité de l'ensemble du service technique et donc son désengagement des missions de terrain. Malgré cela, les missions ont cependant été menées à bien grâce à une collaboration étroite avec l'ensemble des structures participant aux missions de police de l'environnement.

Ainsi des partenariats étroits ont été tissés avec la Gendarmerie Nationale, la Fédération de Pêche des Vosges, l'OFB et le Parquet d'Épinal pour permettre une efficacité accrue en termes de contrôles et de gestion des procédures de police de la chasse.

Sur 2022, ce ne sont pas moins de 83 journées qui ont été consacrées à la surveillance antibraconnage et à la police de la chasse aboutissant à 40 procédures et avertissements établis par nos services dans le cadre des différentes constatations d'infractions.

Le principal réseau d'informations est celui des Gardes-chasse particuliers. La parfaite connaissance de leurs territoires d'assermentation est un avantage considérable lors de la mise en place d'actions de surveillance et il est important que chacun se connaisse afin de s'épauler dans ses activités. Le constat est souvent le même : chaque garde travaille sur son territoire mais ne connaît pas son voisin. Afin de limiter cet effet, les agents de la FDCV, en collaboration l'ADGCP88 ont mis en place des moyens d'information et des réunions entre gardes pour échanger sur les évolutions réglementaires.

Enfin, 2023 s'annonce plus sereine avec l'embauche d'un 3ème agent de développement début mars afin de pallier à l'augmentation constante des missions incombant aux Fédérations des Chasseurs. De plus, avec la récente signature du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, les agents de développement retrouvent l'ensemble de leurs prérogatives judiciaires ce qui facilitera le traitement des infractions à la police de la chasse.

➤ **Formations**

- Formations et examens du permis de chasser : 248 candidats ont été répartis lors des 5 sessions organisées en 2022 – 149 candidats ont été reçus ;
- Formation « chasse accompagnée » : 28 candidats à la chasse accompagnée et 54 accompagnateurs formés en 3 sessions ;

- Formation « réglementation et sécurité » : 45 personnes formées en deux sessions sur le site de Tignécourt ;
- Formation « chasse à l'arc » : 37 personnes initiées lors de deux sessions ;
- Formation « garde-chasse particulier » : 11 personnes ont été formées à la FDCV ;
- Formation « piègeur agréé » : reportée en 2023 (nombre d'inscrits insuffisants) ;
- Formation « hygiène de la venaison » : 24 personnes ont été formées lors d'une session.

Cela représente environ 73 journées consacrées à ces formations (sans prendre en compte le suivi administratif et le temps nécessaire pour la préparation de ces journées). Nous tenons à remercier toutes les structures et tous les bénévoles qui interviennent lors de ces formations et qui nous ont permis de les réaliser en toute sécurité et en respectant les règles sanitaires.

➤ **Sanitaire**

- Trichine : pour la saison 2022/2023, 289 sangliers ont été analysés avec aucun retour positif.
- SAGIR : 6 animaux ont été récoltés en 2022, la majorité pour des suspicions de grippe aviaire. Une vigilance particulière a été mise en place concernant la maladie d'Aujeszky ; aucun cas n'a été détecté pour cette saison à notre connaissance sur notre département.

Nous vous rappelons les gestes élémentaires de prévention sanitaire, notamment le port de gants jetables pour vous prémunir des zoonoses (leptospirose, véhiculée par les ragondins, échinococcose, Lyme...).

➤ **Sécurité**

Formation sécurité décennale : la réforme de la chasse du 24 juillet 2019 a prévu un renforcement de l'aspect sécuritaire, avec notamment une session de formation obligatoire pour les chasseurs. D'ici 2030, tous les titulaires d'un permis de chasser devront avoir passé cette formation. Gratuite, elle sera toutefois obligatoire. Notre Fédération a privilégié la voie dématérialisée pour effectuer celle-ci. Les chasseurs ayant donné une adresse mail valide lors de leur validation, sont informés et convoqués par mail. Une fois le mail d'invitation reçu, le chasseur aura 3 mois pour suivre les 4 modules, à son rythme. S'il ne veut pas faire les 3h30 de formation d'un coup, il pourra les répartir comme il veut. A l'issue, des questions lui seront posées

pour s'assurer qu'il a bien suivi et compris le contenu, et s'il répond bien, la formation sera validée. A l'heure actuelle, plus de 3000 chasseurs ont été invités à participer à cette formation dématérialisée. Les convocations ont été envoyées par date de naissance. Le reste des chasseurs ayant une adresse mail valide seront convoqués dans le reste de l'année. Pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail, des formations en présentiel seront réalisées plus tard.

Commission Sécurité au sein de la FDCV : issue de la loi chasse citée précédemment, cette nouvelle instance fédérale n'est que consultative, mais son avis peut ensuite conduire la Fédération à saisir le Préfet ou l'OFB en cas de nécessité de prise de sanction à l'encontre d'un chasseur indiscutablement mis en cause dans un accident ou une infraction aux règles de sécurité. Elle s'est réunie une fois en 2022 pour l'étude de différents cas.

➤ **Systeme d'Information sur les Armes (SIA)**

Le Ministère de l'Intérieur a décidé que l'actuel fichier, mis en place en 2007, serait abandonné. L'objectif affiché est la simplification des démarches administratives, l'entrée dans l'air de la dématérialisation mais aussi celui de la sécurité en renforçant les contrôles et la traçabilité des armes. Chaque détenteur d'armes de chasse doit alors se créer un compte personnel afin de pouvoir accéder à son râtelier numérique et y renseigner les armes dont il dispose. Cet accès se fait via un site internet (application mobile en cours de création). Après l'ouverture du compte, le chasseur dispose d'un délai de 6 mois pour modifier ou corriger son râtelier. Les armes à canon lisse acquises avant 2011 (ancienne catégorie D1) n'ont pas d'obligation à être renseignées. L'ouverture de ce compte pour les chasseurs doit être faite avant fin 2023, la FDCV peut vous accompagner dans cette démarche en prenant rendez-vous à l'accueil.

Pour conclure ce rapport d'activité, je terminerai en remerciant, au nom du Président et du Conseil d'administration, l'ensemble du personnel de la Fédération pour son implication forte dans toutes les actions menées et pour la réussite de celles-ci.

Je vous remercie pour votre attention.

RESOLUTION N° 2 : Le rapport moral et d'activité du Président sont votés à bulletin secret et adoptés à l'unanimité des présents (800 pour et 0 contre).

COMPTES 2021/2022 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Monsieur Matthieu Hammer, trésorier de la Fédération remercie l'ensemble des personnes présentes, le conseil d'administration et les salariés de la Fédération et donne la parole à Monsieur Clément NOWAK, Expert-Comptable pour la présentation des comptes.

- **COMPTES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES**
- **COMPTE DE RESULTATS ET BILAN 2021/2022 :**

Voici les comptes de la fédération pour l'exercice clos le 30/06/2022 :

Depuis la saison 2020/2021, suite à la réforme de la chasse et ces aspects financiers, les comptes de la fédération (Service général et Service dégâts) font l'objet d'une seule et même comptabilité comme la loi l'exige.

Cependant pour une meilleure lecture et compréhension, nous vous présentons le bilan avec les chiffres séparés entre les services.

Le résultat net comptable consolidé est un bénéfice de 206 257€ pour un prévisionnel déficitaire de 210 318€.

*Concernant le « **service dégâts** » sur l'exercice 2021/2022, le résultat est un bénéfice de 131 842€.*

Les charges de ce service, 1 893 943€ au total, sont composées :

Des achats pour 78 %. Ceux-ci regroupent principalement les indemnisations de dégâts de gibier pour un montant de 1 350 914€, le prévisionnel était de 1 400 000€, des achats pour le plan de chasse tels que les bracelets et les carnets de prélèvement pour 49 005€ et des achats de clôtures pour 70 374€ ;

Des services extérieurs pour 8 %, qui comprennent entre autres, les honoraires et frais de déplacement des estimateurs pour 98 511€ et des frais postaux (envoi des bracelets par courrier et retour des postes de clôture pour réparation) et de téléphone pour 10 369€ ;

Les postes restants sont quant à eux, essentiellement des charges de structure liées au fonctionnement du service « dégâts » et affectées selon des clés de répartition. On retrouve également ici les charges de personnel, représentant environ 10 %, imputées en fonction du temps consacré par chaque salarié dans les missions de ce service.

Les produits du service dégâts, 2 025 785€, sont composés :

Des ventes, représentant 94 % du dispositif de recettes, comprenant les ventes de plans de chasse, la taxe à l'hectare, les ventes de timbre grand gibier et la contribution territoriale, pour un total de 1 909 175€ ;

De la subvention de compensation de péréquation « dégâts » reversée par la FNC pour un montant de 70 729€ ;

Enfin, des produits financiers pour un montant de 43 439€.

*Concernant le « **service général** », le résultat est un bénéfice de 74 414€ pour un prévisionnel déficitaire de 93 841€.*

Les charges s'élèvent au total à 1 199 177€ pour ce service.

Des variations significatives sont constatées sur les achats de « petit équipement », les « frais d'analyses » ou encore les « Annonces et insertions » tous en lien avec des projets Eco-contribution, nous retrouverons donc la contrepartie dans les produits avec les subventions FNC Eco-contribution.

Pour résumer les charges sont principalement composées :

Des charges de personnel pour 505 666€, représentant environ 42 %, auxquelles il conviendra d'ajouter les charges fiscales liées aux salaires, soit 14 592€ ;

Des services extérieurs pour 18 %, soit 217 786€, comprenant les dépenses pour l'entretien des locaux et des matériels, les frais de réunions, de déplacements et de formations telles que le permis de chasser, les honoraires divers, les frais postaux et de téléphone, les dépenses liées à la communication et enfin, les cotisations versées à la FNC et à la FRC ;

Des achats pour 11 %, incluant les fournitures administratives, le matériel de sécurité et de formation, le chauffage, l'électricité, le carburant, et surtout les aménagements cynégétiques, 64 303€, à eux seuls ;

Des dotations aux amortissements sur les immobilisations et provisions pour dépréciation de valeurs mobilières de placement pour environ 15 % (en hausse par rapport à l'an passé suite à une provision d'une valeur de 151 574€ sur des placements) ;

Enfin, des autres charges de gestion pour 9 %, correspondant aux subventions octroyées aux diverses associations cynégétiques, au contrat d'assurance RC collectif proposé dans le cadre du guichet unique et les contributions Eco-contribution.

Les produits du service général, 1 273 592€, sont issus :

Des produits de gestion pour un total de 731 803€, soit 57 % des recettes, comprenant les cotisations, adhésions et vignettes fédérales, ainsi que les souscriptions à la « RC Chasse » des adhérents ;

Des subventions perçues, à hauteur de 287 056€, versées majoritairement par la FNC comprenant la subvention biodiversité (Eco contribution) d'un montant de 121 237€, ainsi que 55 165€ alloués par le conseil départemental dans le cadre de notre partenariat.

Des ventes qui représentent 6 % pour un total de 80 282€ et qui incluent les contrats de services, les frais de dossier du guichet unique et d'autres ventes et prestations diverses.

Des transferts de charges pour 16 921€.

Enfin, des produits financiers pour 11 907€.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 6 885 111€.

Avant affectation du résultat, les réserves du « service dégâts » s'élèvent à 1 522 680€ et celles du « service général » à 2 153 931€.

Après affectation du résultat 2021/2022, les réserves du « service dégâts » s'élèveront à 1 654 522€ (bénéfice de 131 842€) et du service général à 2 253 776€ (Bénéfice 74 414€ et 25 431€ des réserves immobilisées).

Le Président remercie Monsieur Clément NOWAK et passe la parole à Monsieur Jérémie JUSNEL, commissaire aux comptes qui donne la lecture de son rapport sur l'exercice 2021/2022 et son rapport spécial sur les conventions réglementées et décisions à cet égard.

RESOLUTION N° 3 : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 4 : Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 et quitus au trésorier - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 5 : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 74 414,98€ de l'exercice 2021/2022 - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 6 : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 131 841,65€ de l'exercice 2021/2022 - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 7 : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 25 430,64€ de l'exercice 2021/2022 - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

LES COTISATIONS 2023/2024

DISPOSITIFS DE RECETTE POUR LE FINANCEMENT DES DEGATS

RESOLUTION N° 8 : Maintien du montant du timbre Grand Gibier à 30€ - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 9 : Maintien du montant de la taxe hectare à 400 000€ - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 10 : Diminution du malus à 25 000€ - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

VIGNETTE FEDERALE

RESOLUTION N° 11 :

- Augmentation de la vignette fédérale à 95,28€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
- Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.

Adoptée à l'unanimité des présents.

ADHESION OBLIGATOIRE DES BENEFICIAIRES DE PLAN DE CHASSE & CONTRIBUTION PLAN DE CHASSE

RESOLUTION N° 12 : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€ - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 13 : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€ - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 14 : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€ - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 15 : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :

- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
- Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
- Cerf : 83€ soit un total de 91€,
- Chamois : 25€ soit un total de 33€.

Votée à bulletin secret et adoptée à 778 pour et 22 contre.

RESOLUTION N° 16 : Montant du prix du bracelet Sanglier à 39€ en cas d'attribution complémentaire - **Votée à bulletin secret et adoptée à 494 pour et 251 contre.**

Le Président passe la parole à Mme Sandrine PATARD et M. Daniel GREMILLET (suite à un problème d'enregistrement, nous ne pouvons intégrer leurs discours).

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien DURAND pour la proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse qui seront ensuite proposer à Madame la Préfète.

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 17 SEPTEMBRE 2023
- Fermeture générale : 29 FEVRIER 2024

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2023 au 16/09/2023

Chasse en battue du 17/09/2023 au 31/01/2024

Chasse en battue du 01/02/2024 au 29/02/2024 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2023 au 30/09/2023

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue du 15/10/2023 au 31/01/2024

Chasse en battue du 01/02/2024 au 29/02/2024 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2023 au 14/08/2023

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue du 17/09/2023 au 31/01/2024

Chasse en battue du 01/02/2024 au 29/02/2024 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue du 17/09/2023 au 31/01/2024

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 17/09/2023 au 31/01/2024.

Poule : tous les jours du 17/09/2023 au 30/09/2023.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 17/09/2023 au 31/01/2024

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 17/09/2023 au 30/09/2023

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 17/09/2023 au 31/01/2024

- **Lièvre :**

Tous les jours du 07/10/2023 au 22/10/2023.

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 17/09/2023 au 29/02/2024.

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.

RESOLUTION N° 21 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 17 : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :

- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau

Adoptée à l'unanimité des présents.

RESOLUTION N° 18 : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC) - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

RESOLUTION N° 19 : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

PROJET DE BUDGET 2023/2024 : Clément NOWAK

Le budget présenté affiche un résultat négatif pour les 2 services, 65 542€ pour le « service général » et 276 706€ pour le « service dégâts ».

Aussi, toutes les charges ou les produits en rapport « Eco contribution » ne sont pas pris en compte dans le budget, ceux-ci étant impossible à chiffrer (trop complexe suivant les projets, les achats, les subventions...)

Concernant les 2 services, la plupart des postes de charges ont été reconduits suivant le budget 2022/2023 et le réalisé de 2021/2022.

Concernant le service général, voici quelques points à noter :

Au constat de l'inflation toujours en cours, une augmentation du budget a été prévue pour les postes qui concernent l'électricité, le carburant, le gaz et le poste petit équipement...

Une légère augmentation pour les honoraires comptables et des commissaires aux comptes compte tenu du réel de 2021/2022.

Une baisse est estimée dans le poste « catalogues et imprimés » : la signature du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique étant faite sur la saison 2022/2023 les impressions auront lieu sur le budget correspondant.

Dans le cadre du partenariat « subventions plantations de haies » avec le Conseil Départemental, le montant est identique à la campagne 2022/2023 soit un total de 60 000€.

Les cotisations FNC et FRC sont toujours limitées à 1 000€ et 500€ depuis la réforme de 2019/2020.

Les charges de personnel ont été estimées, compte tenu de la masse salariale envisagée, des évolutions réglementaires connues à ce jour et affectées suivant le temps passé par mission par chaque salarié.

Le calcul de l'impôt sur les sociétés a été évalué sur la base des produits financiers escomptés.

Les ventes, comprenant les contrats de services, les frais de dossier et divers produits, n'apportent pas de remarque particulière puisqu'elles sont calquées sur l'exercice antérieur et il a été décidé de maintenir les tarifs de l'ensemble des cotisations.

Une augmentation est estimée concernant le timbre fédéral selon l'indexation sur l'inflation suite au communiqué de la FNC à hauteur de +4.3% pour 2023/2024.

Une légère augmentation évaluée à 2 100€ est attendue sur les ventes des assurances concernant les validations du permis de chasser selon le réalisé 2021/2022.

La FDC88 perçoit comme chaque année plusieurs subventions suite à la réforme : une subvention de compensation de péréquation à hauteur de 40 345€ destinée au service dégâts, auxquels s'ajoutent 73 000€ de répartition de fonds de la FNC, attribuée pour 30 384€ au service dégâts et 42 616€ au service général. D'autre part, la FNC compense la perte des permis temporaires et bi-départementaux à hauteur de 33 201€ pour le service général.

Le total des produits de ce service est donc estimé à 938 717€ pour un total de charges de 1 004 259€, soit un résultat prévisionnel déficitaire de 65 542€.

*Concernant les charges du « **service dégâts** », elles sont estimées à 2 071 260€, la majeure partie dite de fonctionnement, est directement liée par clé de répartition à celles du « service général ».*

Les autres charges concernent :

Les indemnisations de dégâts de gibier pour 1 400 000€, identique au budget 2022/2023. A nouveau, une prévoyance a été décidée au vu du réel actuel et compte tenu de l'inflation des barèmes agricoles malgré la baisse de population.

Les achats pour le plan de chasse pour un montant de 50 500€ (une augmentation de 100€ compte tenu du réalisé 2021/2022) ;

Une baisse pour l'achat des clôtures pour un montant total de 80 000€, soit 20 000€ de moins que l'an passé ;

Les honoraires et frais de déplacements des estimateurs pour un total de 147 000€, indexés sur le montant des indemnisations soit identique au budget 2022/2023 ;

Les subventions « clôtures » pour 30 000€, « cultures à gibier » pour 7 000€ et « jachères » pour 3 000€, inchangées par rapport à l'année dernière.

Le montant total prévisionnel des produits est estimé 1 794 554€.

Sauf pour quelques postes, le montant des principales cotisations alimentant ce service est inchangé.

Les recettes sont inscrites à hauteur de 72 000€ pour les timbres départementaux Grand Gibier, une légère baisse par rapport au budget 2022/2023 due à la baisse du nombre de

validation, 77 000€ pour la contribution territoire et 1 142 425€ pour les dispositifs de marquage et récupération des frais de plans de chasse.

400 000€ pour la taxe à l'hectare (identique au budget 2022/2023) et une diminution pour le malus à hauteur de 25 000€ (45 000€ de moins que l'an passé).

A noter, concernant l'espèce sanglier, qu'il est prévu une attribution initiale de 12 500 bracelets au tarif normal, comme vu précédemment lors de la résolution n°16, toute demande d'attribution complémentaire sera au prix de 39€.

Compte tenu de ces éléments, ce budget présente un résultat déficitaire de 276 706€. Soit pour conclure un total consolidé du budget 2023/2024 d'un montant déficitaire de 342 248€.

RESOLUTION N° 20: Approbation du projet de budget 2023/2024 - **Adoptée à l'unanimité des présents.**

REMISE DE RECOMPENSES

MEDAILLES D'HONNEUR DE LA FEDERATION :

Monsieur ANCEL Michel pour ses 60 ans de permis.

Monsieur GOUNANT Sylvère pour ses 56 ans de permis.

Madame BOVE Odile pour son implication et son soutien à la chasse vosgienne.

PRIX ORANGE :

Collection d'animaux naturalisés de Monsieur BEXON

Le Président passe la parole à Monsieur Michel THONNELIER et Monsieur Jean-Jacques CLAUDE pour remettre la récompense à Monsieur et Madame BEXON.

Historiquement, cette collection était exposée au musée de la faune Lorraine, situé à Xonrupt-Longemer (près de Gérardmer) mais suite au départ en retraite des propriétaires Monsieur et Madame Bexon, cette dernière a été acquise et financée pour partie par l'éco-contribution et par des fonds propres de votre Fédération pour développer nos actions d'éducation à l'environnement.

Nous travaillons à valoriser ce patrimoine, fruit de 40 années de travail, avec les différentes collectivités vosgiennes, afin de trouver un lieu permettant au grand public et aux scolaires de découvrir cette collection !

Bien sûr, nous vous tiendrons informés dans les mois à venir des suites données à ce dossier et de la destination de plus de 400 animaux naturalisés afin de favoriser la découverte et la mise en valeur de la richesse du patrimoine faunistique de notre magnifique département.

Monsieur le Président remercie les personnalités présentes et clôt l'Assemblée Générale.

Le Président,

Le Secrétaire,